



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°BFC-2025-126

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2025

# Sommaire

## **Direction départementale des territoires du Jura /**

BFC-2025-04-24-00016 - accusé réception complet autorisation exploiter BIGUEURE Sébastien (2 pages)	Page 3
BFC-2025-04-24-00017 - accusé réception complet autorisation exploiter EARL DE LA FERRIERE (2 pages)	Page 6
BFC-2025-04-24-00018 - accusé réception complet autorisation exploiter GAEC DE L'ISERE (2 pages)	Page 9
BFC-2025-04-25-00008 - accusé réception complet autorisation exploiter GAEC LES CHENEVRIERS (2 pages)	Page 12
BFC-2025-04-25-00009 - accusé réception complet autorisation exploiter SCEA DOMAINE DE SAVAGNY (2 pages)	Page 15
BFC-2025-04-25-00010 - accusé réception complet autorisation exploiter VENTARD Valentin (2 pages)	Page 18

## **DRAAF Bourgogne Franche-Comté /**

BFC-2025-08-08-00014 - Contrôle des structures agricoles : courrier de non soumission : M. REVOY Yohann 70100 ARC LES GRAY (1 page)	Page 21
---	---------

## **Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté / SGAR Bourgogne Franche-Comté**

BFC-2025-09-01-00002 - Arrêté n° 25-163 BAG portant délégation de signature aux agents du secrétariat général pour les affaires régionales de Bourgogne-Franche-Comté (14 pages)	Page 23
BFC-2025-09-01-00001 - Arrêté n°25-162 BAG portant délégation de signature à Madame Florence BERNARD, secrétaire générale pour les affaires régionales de Bourgogne-Franche-Comté par intérim (6 pages)	Page 38

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2025-04-24-00016

accusé réception complet autorisation exploiter  
BIGUEURE Sébastien



**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

## Le directeur

Service Économie Agricole

Bureau des sociétés et fonciers agricoles

Affaire suivie par :

Marie BOISSOT - Christelle VACELET

Tél : 03 84 86 81 04 – 03 84 86 81 69

Courriel : [marie.boissot@jura.gouv.fr](mailto:marie.boissot@jura.gouv.fr) –  
[christelle.vacelet@jura.gouv.fr](mailto:christelle.vacelet@jura.gouv.fr)

M. BIGUEURE Sébastien

2 rue bourgeoise

39120 ANNOIRE

Lons-le-Saunier, le **24 AVR. 2025**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 17 avril 2025 une demande d'autorisation d'exploiter pour 0 ha 27 a 85 ca situés sur la commune de ANNOIRE et exploités par L'EARL DE LA FERRIERE.

**Votre dossier a été enregistré complet au 17 avril 2025.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, **le 17 août 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires  
par délégation  
L'adjointe au chef du service économie agricole

  
Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura

Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX

Adresse physique : 4, rue du Curé Marion – 39030 Lons-le-Saunier

Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : [ddt@jura.gouv.fr](mailto:ddt@jura.gouv.fr) – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : M. BIGUEURE Sébastien  
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement  
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de ANNOIRE		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
YK 0034	0 ha 27 a 85 ca	Mme VITON Gisèle

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2025-04-24-00017

accusé réception complet autorisation exploiter  
EARL DE LA FERRIERE

**Le directeur**

Service Économie Agricole  
Bureau des sociétés et fonciers agricoles  
Affaire suivie par :  
Marie BOISSOT - Christelle VACELET  
Tél : 03 84 86 81 04 – 03 84 86 81 69  
Courriel : [marie.boissot@jura.gouv.fr](mailto:marie.boissot@jura.gouv.fr) –  
[christelle.vacelet@jura.gouv.fr](mailto:christelle.vacelet@jura.gouv.fr)

EARL DE LA FERRIERE  
M. TISSIER François  
3 rue des Forges  
39120 ANNOIRE

Lons-le-Saunier, le 24/04/2025

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 17 avril 2025 une demande d'autorisation d'exploiter pour 2 ha 42 a 11 ca situés sur la commune de ANNOIRE et exploités par M. TISSIER Luc.

**Votre dossier a été enregistré complet au 17 avril 2025.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, **le 17 août 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires  
par délégation  
L'adjointe au chef du service économie agricole

  
Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura  
Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX  
Adresse physique : 4, rue du Curé Marion – 39030 Lons-le-Saunier  
Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : [ddt@jura.gouv.fr](mailto:ddt@jura.gouv.fr) – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : EARL DE LA FERRIERE  
DESCRIPTION DU PROJET : agrandissement  
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de ANNOIRE		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
YD 0012	2 ha 42 a 11 ca	M. MILLET Claude

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2025-04-24-00018

accusé réception complet autorisation exploiter  
GAEC DE L'ISERE

**Le directeur**

Service Économie Agricole  
Bureau des sociétés et fonciers agricoles  
Affaire suivie par :  
Marie BOISSOT - Christelle VACELET  
Tél : 03 84 86 81 04 – 03 84 86 81 69  
Courriel : [marie.boissot@jura.gouv.fr](mailto:marie.boissot@jura.gouv.fr) –  
[christelle.vacelet@jura.gouv.fr](mailto:christelle.vacelet@jura.gouv.fr)

GAEC DE L'ISERE  
Abergement-Rosay  
39190 ROSAY

Lons-le-Saunier, le 24/04/2025

Mesdames, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 23 avril 2025 une demande d'autorisation d'exploiter pour 8 ha 43 a 20 ca situés sur la commune de AUGISEY exploités par Madame BOURCET Paule.

**Votre dossier a été enregistré complet au 23 avril 2025.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

**À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 23 août 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires  
par délégation  
L'adjointe au chef du service économie agricole

  
Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura  
Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX  
Adresse physique : 4, rue du Curé Marion – 39030 Lons-le-Saunier  
Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : [ddt@jura.gouv.fr](mailto:ddt@jura.gouv.fr) – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : GAEC DE L'ISERE  
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement  
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de AUGISEY		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZE 0049	2 ha 81 a 60 ca	M. POMMIER Yannick
ZH 0034	1 ha 34 a 80 ca	M. POMMIER Yannick
ZH 0031	1 ha 92 a 50 ca	M. POMMIER Yannick
ZH 0032	0 ha 72 a 70 ca	M. POMMIER Yannick
ZH 0030	1 ha 61 a 60 ca	M. POMMIER Yannick

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2025-04-25-00008

accusé réception complet autorisation exploiter  
GAEC LES CHENEVRIERS



**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

## Le directeur

Service Économie Agricole  
Bureau des sociétés et fonciers agricoles  
Affaire suivie par :  
Marie BOISSOT - Christelle VACELET  
Tél : 03 84 86 81 04 – 03 84 86 81 69  
Courriel : [marie.boissot@jura.gouv.fr](mailto:marie.boissot@jura.gouv.fr) –  
[christelle.vacelet@jura.gouv.fr](mailto:christelle.vacelet@jura.gouv.fr)

GAEC LES CHENEVRIERS  
M. PAYSANT Antoine  
30 rue du Four  
39230 MANTRY

Lons-le-Saunier, le 25 avril 2025.

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 09 janvier 2025 une demande d'autorisation d'exploiter pour 0 ha 71 a 66 ca situés sur la commune de MANTRY et exploités par M. DESBOIS Gérard.

**Votre dossier a été enregistré complet au 24 avril 2025.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, **le 24 août 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires  
par délégation  
L'adjointe au chef du service économie agricole

  
Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura

Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX

Adresse physique : 4, rue du Curé Marion – 39030 Lons-le-Saunier

Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : [ddt@jura.gouv.fr](mailto:ddt@jura.gouv.fr) – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : GAEC DES CHENEVRIERS  
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement  
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de MANTRY		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZL 0052	0 ha 71 a 66 ca	M. CLERC Bernard et Mme CLERC Marie-Agnès

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2025-04-25-00009

accusé réception complet autorisation exploiter  
SCEA DOMAINE DE SAVAGNY



**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

## Le directeur

Service Économie Agricole  
Bureau des sociétés et fonciers agricoles  
Affaire suivie par :  
Marie BOISSOT  
Tél : 03 84 86 81 04  
Courriel : [marie.boissot@jura.gouv.fr](mailto:marie.boissot@jura.gouv.fr) –  
[christelle.vacelet@jura.gouv.fr](mailto:christelle.vacelet@jura.gouv.fr)

SCEA DOMAINE DE SAVAGNY  
Route de Champagnole  
39570 HAUTEROCHE

Lons-le-Saunier, le 25 avril 2025

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 18 avril 2025 une demande d'autorisation d'exploiter pour 0 ha 30 a 60 ca situés sur la commune de LE VERNONIS et exploités par le Domaine de Savagny.

**Votre dossier a été enregistré complet au 18 avril 2025.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

**À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 18 août 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires  
par délégation  
L'adjointe au chef du service économie agricole

  
Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura

Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX

Adresse physique : 4, rue du Curé Marion - 39030 Lons-le-Saunier

Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : [ddt@jura.gouv.fr](mailto:ddt@jura.gouv.fr) – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : SCEA DOMAINE DE SAVAGNY  
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement  
IDENTIFICATION DES BIENS :

Commune de LE VERNONIS		
Réf. Cadastre	Surface	Propriétaires
ZA 0025	0 ha 30 a 60 ca	M. ROBELIN Didier

Direction départementale des territoires du Jura

BFC-2025-04-25-00010

accusé réception complet autorisation exploiter  
VENTARD Valentin



**PRÉFET  
DU JURA**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

## Le directeur

Service Économie Agricole  
Bureau des sociétés et fonciers agricoles  
Affaire suivie par Mmes :  
Marie BOISSOT - Christelle VACELET  
Tél : 03 84 86 81 04 – 03 84 86 81 69  
Courriel : [marie.boissot@jura.gouv.fr](mailto:marie.boissot@jura.gouv.fr) –  
[christelle.vacelet@jura.gouv.fr](mailto:christelle.vacelet@jura.gouv.fr)

Monsieur VENTARD Valentin  
2494 rue Lamane  
39140 CHAPELLE VOLAND

Lons-le-Saunier, le 25 avril 2025

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 14 avril 2025 une demande d'autorisation d'exploiter pour 4 ha 55 a 95 ca situés sur les communes de CHAPELLE-VOLAND et BOSJEAN (71) et exploités par l'EARL VENTARD.

**Votre dossier a été enregistré complet au 16 avril 2025.**

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

**À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le 16 août 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

**J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires  
par délégation  
L'adjointe au chef du service économie agricole

  
Marie FRAY

Direction départementale des territoires du Jura  
Adresse postale : 8 rue de la préfecture - CS 60648 - 39030 Lons-le-Saunier CEDEX  
Adresse physique : 4, rue du Curé Marion – 39030 Lons-le-Saunier  
Horaires d'ouverture 9h00-11h30 ou sur rendez-vous Tél : 03 84 86 80 00 - courriel : [ddt@jura.gouv.fr](mailto:ddt@jura.gouv.fr) – <http://www.jura.gouv.fr>

DEMANDEUR : M. VENTARD Valentin  
DESCRIPTION DU PROJET : Agrandissement  
IDENTIFICATION DES BIENS :

<b>Commune de BOSJEAN</b>		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
ZD 0002	0 ha 60 a 00 ca	M. GAUTHERON Thierry
<b>Commune de CHAPELLE VOLAND</b>		
Réf. Cadastrale	Surface	Propriétaires
ZM 0053	0 ha 70 a 00 ca	M. DANDELLOT Alain
ZH 0022	3 ha 25 a 95 ca	M. BON Dominique

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2025-08-08-00014

Contrôle des structures agricoles : courrier de  
non soumission : M. REVOY Yohann 70100 ARC  
LES GRAY



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Bourgogne-Franche-Comté**

**Service régional de l'économie agricole**

Affaire suivie par : Sylvain TAYOT

Tél : 03.80.39.30.54

mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 08/08/2025

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter relatif à un agrandissement sur les communes d'APREMONT et de GERMIGNEY (Haute-Saône) pour une surface de **08 ha 54 a 60 ca**

Communes	Références cadastrales	Surface (en ha)	Propriétaires
APREMONT	ZE 0058	0,8070	MARCEL Bernard
APREMONT	ZE 0059	0,9180	SUSSERET Sandrine
APREMONT	ZE 0060	0,5350	SUSSERET Sandrine
APREMONT	ZI 0054	2,4450	SUSSERET Sandrine
APREMONT	ZI 0053	0,7500	CHAMPY Raymond
GERMIGNEY	ZA 0034	0,3370	CHAMPY Raymond
GERMIGNEY	ZA 0035	0,2240	CHAMPY Raymond
APREMONT	ZI 0063	2,5300	COMMUNE D APREMONT
		8,5460	

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

**Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :**

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté

et par subdélégation,

**M. Yohann REVOY**  
7 rue des Alouettes  
70100 ARC LES GRAY

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture, et de la Forêt

**Christophe BLANC**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr  
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>

Préfecture de la région Bourgogne  
Franche-Comté

BFC-2025-09-01-00002

Arrêté n° 25-163 BAG portant délégation de  
signature aux agents du secrétariat général pour  
les affaires régionales de  
Bourgogne-Franche-Comté



**Arrêté n°25-163 BAG portant délégation de signature aux agents du secrétariat général pour les affaires régionales de Bourgogne-Franche-Comté**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;
- VU** le code de la sécurité intérieure ;
- VU** le code de la commande publique ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée, relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié, relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié, portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié, portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- VU** le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Paul MOURIER, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or ;
- VU** l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 modifié, portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2025 portant cessation de fonctions de Madame Anne COSTE DE CHAMPERON, secrétaire générale pour les affaires régionales, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;

**VU** l'arrêté du 22 décembre 2022 portant nomination de Madame Florence BERNARD, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales en charge du pôle politiques publiques de Bourgogne-Franche-Comté.

**SUR** proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales :

## **ARRÊTE**

### **SECTION I : Compétence administrative générale**

#### **ARTICLE 1 :**

La délégation de signature accordée à Madame Florence BERNARD au titre de l'article 1 de l'arrêté n°25-162 BAG pourra être exercée, en son absence ou en cas d'empêchement par :

- Madame Milada PANTIC, adjointe à la secrétaire générale pour les affaires régionales, en charge du pôle moyens, mutualisation et modernisation ;

#### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de l'adjointe à la secrétaire générale pour les affaires régionales, pourront exercer cette délégation, dans leurs domaines de compétences respectifs :

- Monsieur Julien MARLOT, directeur de la plateforme régionale des finances et de l'immobilier :

- Pour les correspondances courantes et bordereaux d'envoi relatifs à l'activité de la plateforme ;

- Monsieur Christophe GUILLET, directeur de la plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines :

- Pour les correspondances courantes et bordereaux d'envoi relatifs à l'activité de la plateforme ;
- Pour les contrats d'engagement et conventions de partenariat relatifs aux actions réalisées par la plateforme ;

- Madame Céline LEROY, directrice de la plateforme régionale des achats, :

- Pour les correspondances courantes et bordereaux d'envoi relatifs à l'activité de la plateforme ;
- Pour les rapports d'analyse des offres, y compris dans le cadre d'un marché ministériel ;

- Madame Emmanuelle DELHOMME, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité :

- Pour les correspondances courantes et les documents administratifs relevant de sa direction, à l'exception des lettres comportant une décision de principe ou ayant une incidence politique.

### **SECTION II : Compétence d'ordonnancement secondaire**

#### **ARTICLE 3:**

La délégation accordée à Madame Florence BERNARD en tant que responsable déléguée des budgets opérationnels des programmes (BOP) régionaux et interrégionaux cités en annexe, pourra être exercée en son absence ou en cas d'empêchement, par :

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté  
53 rue de la Préfecture - 21041 DIJON cedex  
tél : 03 80 44 64 00 | mail : sgar-courrier@bfc.gouv.fr  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>

- Madame Milada PANTIC, adjointe à la secrétaire générale pour les affaires régionales, en charge du pôle moyens, mutualisation et modernisation, pour tous les programmes cités en annexe ;

#### **ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de l'adjointe à la secrétaire générale pour les affaires régionales, la délégation de signature pourra être exercée par Monsieur Julien MARLOT, directeur de la plate-forme régionale des finances et de l'immobilier, pour tous les programmes de niveau régional et interrégional cités en annexe.

Pour le programme 354 titre 2, cette délégation comprend, en cas d'urgence, les demandes d'autorisation de recrutement.

#### **ARTICLE 5 :**

La délégation accordée à Madame Florence BERNARD en tant que responsable d'unité opérationnelle ou de centre de coûts, pour signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes de l'État, dans la limite des sommes déléguées, pourra être exercée en son absence ou en cas d'empêchement par Madame Milada PANTIC, adjointe à la secrétaire générale pour les affaires régionales, en charge du pôle moyens, mutualisation et modernisation, pour tous les programmes cités en annexe.

#### **ARTICLE 6 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de l'adjointe à la secrétaire générale pour les affaires régionales, la délégation de signature pourra être exercée par :

- Monsieur Christophe GUILLET, directeur de la plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines pour le programme 148 ;
- Madame Emmanuelle DELHOMME, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, pour le programme 137, à l'exception des conventions et arrêtés attributifs de subventions ;
- Monsieur Julien MARLOT, directeur de la plate-forme régionale des finances et de l'immobilier :
  - pour les programmes 112 (régional et interrégional), 148, 209, 218, 348, 349, 354 hors titre 2, 354 PNE, 357, 362, 363, et 364, ainsi que pour le CAS 723 ;
  - pour les arrêtés de subvention inférieurs à 30 000 €, et leur courrier de notification ;

#### **ARTICLE 7 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de l'adjointe à la secrétaire générale pour les affaires régionales, et des directeurs et directrices cités à l'article 6, pourront exercer cette délégation :

- Monsieur Olivier BONNEVIE, directeur adjoint de la plate-forme régionale des finances et de l'immobilier et chef du bureau des moyens et des subventions, pour les dépenses inférieures à vingt mille euros TTC pour les mêmes programmes que ceux cités à l'article 6 pour Monsieur Julien MARLOT ;
- Madame Aurélie CUNIN directrice adjointe de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, pour le programme 148.

#### **ARTICLE 8 :**

Les agents mentionnés en annexe de l'arrêté sont habilités pour intervenir dans Chorus afin de réaliser :

- les extractions nécessaires au suivi financier des programmes ;
- les mises à disposition de crédits au sein des programmes pour lesquels le secrétariat général pour les affaires régionales assure, au nom du préfet de région, la mission de responsable de budget opérationnel de programme ;
- les demandes de recyclage des engagements juridiques ;
- le cas échéant, les approbations d'engagement juridique liées au rôle de « valideur préfet ».

#### **ARTICLE 9 :**

Les agents mentionnés en annexe de l'arrêté sont habilités pour intervenir dans Chorus Formulaires pour y assurer les actes de gestion suivant :

- saisie des demandes d'achat et de subvention ;
- les demandes d'engagement juridique hors marché ;
- les certifications et constatations de service fait ;
- les opérations relatives aux tiers (création, modification; extension, blocage, etc.).

#### **SECTION III : Marchés publics régionaux et pouvoir adjudicateur**

#### **ARTICLE 10 :**

La délégation de signature accordée à Madame Florence BERNARD, à l'effet de signer les marchés de l'État et tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés dévolus au pouvoir adjudicateur, pourra être exercée en son absence ou en cas d'empêchement par :

- Madame Milada PANTIC, adjointe à la secrétaire générale pour les affaires régionales, en charge du pôle moyens, mutualisation et modernisation,

#### **ARTICLE 11 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence BERNARD et de Madame Milada PANTIC, la délégation de signature visée à l'article 10 pourra être exercée par Madame Céline LEROY, directrice de la plateforme régionale des achats.

#### **ARTICLE 12 :**

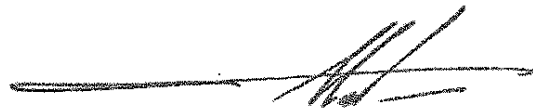
L'arrêté préfectoral n°25-65 BAG du 25 avril 2025 est abrogé.

**ARTICLE 13 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Dijon, le **01 SEP. 2025**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté



Paul MOURIER

## ANNEXE

### BOP de niveau régional

PROGRAMMES	Gestionnaires budgétaires et comptables du SGAR	
	Agents habilités Chorus cœur	Agents habilités Chorus formulaires
<b>MISSION</b>	<b>IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION</b>	
<b>Programmes</b>	N°104 – Intégration et accès à la nationalité française N°303 – Immigration et asile	
<b>SGAR</b>	<b>RBOP</b>	Marlot Julien Bonnevie Olivier Michamblié Laurence Lévenard Céciline Feurtey Nathalie

<b>CAS</b>	<b>GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT</b>	
<b>Programme</b>	N°723 – Compte d'affectation spéciale « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »	
<b>SGAR</b>	<b>RBOP, RUO et centre de coûts</b>	Marlot Julien Bonnevie Olivier Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Michamblié Laurence Lévenard Céciline Feurtey Nathalie Hamani Zhor  <u>Pour les demandes d'achat, les demandes d'EJ hors marché et certification/constatation du service fait :</u> Marlot Julien Bonnevie Olivier Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Michamblié Laurence Lévenard Céciline Feurtey Nathalie Hamani Zhor

<b>MISSION</b>	<b>TRANSFORMATION ET FONCTION PUBLIQUES</b>	
<b>Programme</b>	N°348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	
<b>SGAR</b>	<b>RBOP, RUO et centre de coûts</b>	Marlot Julien Bonnevie Olivier Michamblié Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor  <u>Pour les demandes d'achat, les demandes d'EJ hors marché et certification/constatation du service fait :</u> Marlot Julien Bonnevie Olivier Michamblié Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor

<b>Programme</b>	<b>N°349 – Transformation publique</b>		
<b>SGAR</b>	<b>RBOP, RUO et centre de coûts</b>	<b>Marlot Julien Bonnevie Olivier Feurtey Nathalie Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Boisselier Aurélie Zerovec Valérie Hamani Zhor</b>	<b><u>Pour les demandes d'achat, les demandes d'EJ hors marché et certification/constatation du service fait :</u> Marlot Julien Bonnevie Olivier Feurtey Nathalie Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Boisselier Aurélie Zerovec Valérie Hamani Zhor</b>

<b>MISSION</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT</b>		
<b>Programme</b>	<b>N°354 – Administration territoriale de l'Etat</b>		
<b>SGAR</b>	<b>RBOP, RUO et centre de coûts</b>	<b>Marlot Julien (T2, HT2) Schmitt Nicolas (HT2) Etienne Valérian (T2) Feurtey Nathalie (T2, HT2) Goussin Gwenaël (HT2) Bonnevie Olivier (T2,HT2) Michamblé Laurence (T2, HT2) Lévenard Céciline (T2, HT2) Hamani Zhor (T2, HT2)</b>	<b><u>Pour les demandes d'achat, les demandes d'EJ hors marché et certification/constatation du service fait :</u> Marlot Julien (HT2) Schmitt Nicolas (HT2) Feurtey Nathalie (HT2) Goussin Gwenaël (HT2) Bonnevie Olivier (HT2) Michamblé Laurence (HT2) Lévenard Céciline (HT2) Hamani Zhor (HT2)</b>

<b>MISSION</b>	<b>COHÉSION DES TERRITOIRES</b>		
<b>Programme</b>	<b>N°112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire (crédits régionaux)</b>		
<b>SGAR</b>	<b>RBOP, RUO, centre de coûts</b>	<b>Marlot Julien Bonnieve Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor</b>	<b><u>Pour les demandes de subvention, pour les demandes d'achat et la certification/constatation du service fait :</u> Marlot Julien Bonnieve Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor</b>

<b>MISSION</b>	<b>CULTURE</b>		
<b>Programme</b>	<b>N°131– Création</b>		
<b>DRAC</b>		<b><u>Pour l'approbation des EJ émis par la DRAC :</u> Michamblé Laurence Lévenard Céciline Feurtey Nathalie</b>	

<b>MISSION</b>	<b>CULTURE</b>		
<b>Programme</b>	<b>N°175 - Patrimoines</b>		
<b>DRAC</b>		<b><u>Pour l'approbation des EJ émis par la DRAC :</u> Michamblé Laurence Lévenard Céciline Feurtey Nathalie</b>	

<b>MISSION</b>	<b>CULTURE</b>		
<b>Programme</b>	<b>N° 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>		
<b>DRAC</b>		<b><u>Pour l'approbation des EJ émis par la DRAC :</u> Michamblé Laurence Lévenard Céciline Feurtey Nathalie</b>	

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté  
53 rue de la Préfecture - 21041 DIJON cedex  
tél. 03 80 44 64 00 - mêt . sgar-courrier@bfc.gouv.fr  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>

<b>MISSION</b>	<b>MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES</b>		
<b>Programme</b>	<b>N° 180 – Presse service déconcentrés</b>		
<b>DRAC</b>		<u>Pour l'approbation des émis par la EJ DRAC :</u> Michamblé Laurence Lévenard Céciline Feurtey Nathalie	

<b>MISSION</b>	<b>MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES</b>		
<b>Programme</b>	<b>N°334 – Livres et industries culturelles</b>		
<b>DRAC</b>		<u>Pour l'approbation des émis par la EJ DRAC :</u> Michamblé Laurence Lévenard Céciline Feurtey Nathalie	

### BOP de niveau interrégional

<b>Programmes</b>		<b>Agents habilités Chorus cœur</b>	<b>Agents habilités Chorus formulaires</b>
<b>MISSION</b>	<b>COHÉSION DES TERRITOIRES</b>		
<b>Programme</b>	<b>N°112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire (crédits interrégionaux Massif du Jura)</b>		
<b>SGAR</b>	<b>RBOP, RUO, centre de coûts</b>	Marlot Julien Bonnevie Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor	<u>Pour les demandes de subvention, les demandes d'achat et certification/constatation du service fait :</u> Marlot Julien Bonnevie Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor

**BOP de niveau central :**

Programmes		Agents habilités Chorus cœur	Agents habilités Chorus formulaires
<b>MISSION</b>	<b>SOLIDARITÉ, INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES</b>		
<b>Programme</b>	<b>N°137 – Égalité entre les femmes et les hommes</b>		
<b>SGAR</b>	<b>RUO, centre de coûts</b>	<b>Emmanuelle Delhomme Angebault Lucille</b>	<b><u>Pour les demandes de subvention, les demandes d'EJ hors marché, les demandes d'achat et certification/constatation du service fait :</u> Emmanuelle Delhomme Angebault Lucille</b>


Programmes		Agents habilités Chorus cœur	Agents habilités Chorus formulaires
<b>MISSION</b>	<b>TRANSFORMATION ET FONCTION PUBLIQUES</b>		
<b>Programme</b>	<b>N°148 – Fonction publique (0148-DAFP-DS21 et 0148-DAFP-DF21)</b>		
<b>SGAR</b>	<b>RUO, centres de coûts</b>	<b>Christophe GUILLET Aurélie CUNIN Aurélie BOISSELIER</b>	<b><u>Pour les demandes de subvention, les demandes d'achat, les demandes d'EJ hors marché et certification/constatation du service fait :</u> Christophe GUILLET Aurélie CUNIN Aurélie BOISSELIER François BENREDJEM Aurélie JUSSEY Valérie ZEROVEC Emmanuelle MFOUKA</b>

<b>MISSION</b>	<b>RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</b>		
<b>Programme</b>	<b>N°119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements</b>		
<b>SGAR</b>	<b>RUO, centre</b>	<b>Marlot Julien</b>	

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté  
53 rue de la Préfecture - 21041 DIJON cedex  
tél 03 80 44 64 00 mail : sgar-courrier@bfc.gouv.fr  
http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte

10/13

	de coûts, Domaine fonctionnel : 0119-C001	Bonnevie Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor	
SGAR	RUO, centre de coûts Domaine fonctionnel : 0119-C002	Marlot Julien Bonnevie Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor	<u>Pour les demandes de subvention et certification/constatation du service fait :</u> Marlot Julien Bonnevie Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor


<b>MISSION</b>	<b>AIDE PUBLIQUE EN DEVELOPPEMENT</b>		
<b>Programme</b>	<b>N° 209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>		
SGAR	RUO, centre de coûts	Marlot Julien Bonnevie Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor	<u>Pour les demandes de subvention et certification/constatation du service fait :</u> Marlot Julien Bonnevie Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor

<b>MISSION</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT</b>		
<b>Programme</b>	<b>N° 354 – Programme national d'équipement</b>		
SGAR	RUO, centre de coûts	Marlot Julien Bonnevie Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie	<u>Pour les demandes d'achat, les demandes d'EJ hors marché et certification/constatation du service fait :</u> <u>service fait :</u> Marlot Julien Bonnevie Olivier Michamblé Laurence

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté  
53 rue de la Préfecture - 21041 DIJON cedex  
tél. 03 80 44 54 00 - mël : sgar-courrier@bfc.gouv.fr  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>

11/13

		Hamani Zhor	Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor
--	--	-------------	--

Programmes		Agents habilités Chorus cœur	Agents habilités Chorus formulaires
<b>MISSION</b>	<b>PLAN DE RELANCE</b>		
<b>Programme</b>	<b>N° 362 – Écologie / volet « immobilier public » (CDIE)</b>		
<b>SGAR</b>	<b>RUO, centre de coûts</b>	Marlot Julien Bonnievie Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor	<u>Pour les demandes d'achat, les demandes d'EJ hors marché et certification/constatation du service fait :</u> Marlot Julien Bonnievie Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor
<b>Programme</b>	<b>N° 362 – Écologie / DRI et BLOC COMMUNAL ET DÉPARTEMENTAL</b>		
<b>SGAR</b>	<b>RUO, centre de coûts</b>	Marlot Julien Bonnievie Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor	<u>Pour les demandes de subvention et certification/constatation du service fait :</u> Marlot Julien Bonnievie Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor
<b>Programme</b>	<b>N° 363 – Compétitivité</b>		
<b>SGAR</b>	<b>RUO, centre de coûts</b>	Marlot Julien Bonnievie Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie	<u>Pour les demandes de subvention, les demandes d'EJ hors marché, les demandes d'achat et certification/constatation du service fait :</u> Marlot Julien

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté  
53 rue de la Préfecture - 21041 DIJON cedex  
tel : 03 80 44 64 00 - mail : sgar-courrier@bfc.gouv.fr  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>

12/13

		Hamani Zhor	Bonnevie Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Aurélie BOISSELIER François BENREDJEM Aurélie JUSSEY Valérie ZEROVEC Emmanuelle MFOUKA Hamani Zhor
--	--	-------------	--

MISSION		PLAN DE RELANCE	
Programme		N° 364 – Cohésion	
SGAR	RUO, centre de coûts	Marlot Julien Bonnevie Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor	<u>Pour les demandes de subvention, les demandes d'achat et certification/constatation du service fait :</u> Marlot Julien Bonnevie Olivier Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Feurtey Nathalie Hamani Zhor

MISSION		FONDS INNOVATION ACHAT	
Programme		N°218 – Stratégie et pilotage	
SGAR	Centre de coûts	Marlot Julien Bonnevie Olivier Feurtey Nathalie Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Leroy Céline Pinto Christian Bouriot Marie Hamani Zhor	<u>Pour les demandes d'achat, les demandes d'EJ hors marché et certification/constatation du service fait :</u> Marlot Julien Bonnevie Olivier Feurtey Nathalie Michamblé Laurence Lévenard Céciline Goussin Gwenaël Schmitt Nicolas Leroy Céline Pinto Christian Bouriot Marie Hamani Zhor



Préfecture de la région Bourgogne  
Franche-Comté

BFC-2025-09-01-00001

Arrêté n°25-162 BAG portant délégation de  
signature à Madame Florence BERNARD,  
secrétaire générale pour les affaires régionales de  
Bourgogne-Franche-Comté par intérim



**Arrêté n°25-162 BAG portant délégation de signature à Madame  
Florence BERNARD, secrétaire générale pour les affaires régionales  
de Bourgogne-Franche-Comté par intérim**

---

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

**VU** le code de la sécurité intérieure ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée, relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié, portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié, portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

**VU** le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Paul MOURIER, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or ;

**VU** l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 modifié, portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2025 portant cessation de fonctions de Madame Anne COSTE DE CHAMPERON, secrétaire générale pour les affaires régionales, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;

VU l'arrêté du 22 décembre 2022 portant nomination de Madame Florence BERNARD, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales en charge du pôle politiques publiques de Bourgogne-Franche-Comté.

## **ARRÊTE**

### **SECTION I : Compétence administrative générale**

#### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Florence BERNARD, en toutes matières relevant de l'échelon régional, sans préjudice des dispositions concernant la permanence, et notamment :

- tous actes, décisions, arrêtés, conventions, circulaires relevant des attributions de l'État dans la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- les mémoires en défense ou en réplique présentés devant les juridictions ;
- les recours gracieux relatifs à l'activité de l'administration régionale, incluant ceux relevant des actes du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, formulés dans le cadre du contrôle de légalité instauré par l'article L.4142-1 du code général des collectivités territoriales ;
- tous actes et correspondances relatifs au fonctionnement du secrétariat général pour les affaires régionales.

#### **Article 2 :**

Madame Florence BERNARD est habilitée à saisir les juridictions lorsqu'elle supplée le Préfet de région.

### **SECTION II : Compétence d'ordonnement secondaire**

#### **Article 3 :**

Délégation est donnée à Madame Florence BERNARD, à l'effet d'exercer les missions de responsable déléguée des budgets opérationnels de programmes (BOP) de niveau régional et interrégional cités en annexe, et notamment :

1. Répartir les crédits entre les services chargés, en tant qu'unités opérationnelles (UO), de leur exécution.
2. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre ces services.
3. Signer tous actes relatifs au pilotage et à la gestion des autorisations d'engagement et des crédits de paiement délégués au titre de ces budgets opérationnels.

En cas d'absence ou d'empêchement du préfet de région, délégation est donnée à Madame Florence BERNARD, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région.

#### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Madame Florence BERNARD en tant que responsable d'Unité Opérationnelle ou de Centre de coût, à l'effet de procéder à l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses de l'État concernant les BOP des programmes cités en annexe.

**Article 5 :**

Délégation est donnée à Madame Florence BERNARD pour validation des engagements juridiques émis par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) sur les BOP régionaux cités en annexe pour lesquels la DRAC assure la mission de responsable déléguée de budget opérationnel de programme.

**Article 6 :**

Demeurent réservées à la signature du préfet :

- la signature des ordres de réquisition du comptable public ;
- la signature des décisions de passer outre au refus de visa du contrôleur budgétaire régional et de la saisine du ministre en vue de cette procédure.

**SECTION III : Marchés publics et pouvoir adjudicateur**

**Article 7 :**

Délégation de signature est accordée à Madame Florence BERNARD, à l'effet de signer les marchés de l'État et tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés dévolus au pouvoir adjudicateur. Cette délégation s'applique à l'ensemble des marchés quels que soient leurs montants.

**SECTION IV : Dispositions générales**

**Article 8 :**

Madame Florence BERNARD, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. La signature des agents habilités sera accréditée auprès du comptable payeur.

**Article 9:**

L'arrêté préfectoral n°25-35 BAG du 18 février 2025 est abrogé.

**Article 10 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales de Bourgogne-Franche-Comté par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Dijon, le 01 SEP. 2025

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté



Paul MOURIER

**ANNEXE : liste des BOP pour lesquels la secrétaire générale pour les affaires régionales est RBOP, pour le compte du préfet de région, RUO ou responsable de centre de coût**

**BOP de niveau régional :**

<b>MISSION</b>	<b>IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION</b>
<b>Programmes</b>	N°104 – Intégration et accès à la nationalité française N°303 – Immigration et asile
<b>SGAR</b>	RBOP
<b>MISSION</b>	<b>GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT</b>
<b>Programme</b>	N°723 – Compte d'affectation spéciale « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »
<b>SGAR</b>	RBOP, RUO et centre de coûts
<b>MISSION</b>	<b>TRANSFORMATION ET FONCTION PUBLIQUES</b>
<b>Programme</b>	N°348 - Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs
<b>SGAR</b>	RBOP, RUO et centre de coûts
<b>MISSION</b>	<b>TRANSFORMATION ET FONCTION PUBLIQUES</b>
<b>Programme</b>	N°349 – Transformation publique
<b>SGAR</b>	RBOP, RUO et centre de coûts
<b>MISSION</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT</b>
<b>Programme</b>	N°354 – Administration territoriale de l'Etat
<b>SGAR</b>	RBOP, RUO et centre de coûts
<b>MISSION</b>	<b>COHÉSION DES TERRITOIRES</b>
<b>Programme</b>	N°112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire (crédits régionaux)
<b>SGAR</b>	RBOP, RUO, centre de coûts
<b>MISSION</b>	<b>CULTURE</b>
<b>Programme</b>	N° 131 - Création
<b>DRAC</b>	Pour approbation des EJ émis par la DRAC (rôle valideur préfet)

<b>MISSION</b>	<b>CULTURE</b>
<b>Programme</b>	<b>N° 175 - Patrimoines</b>
<b>DRAC</b>	<b>Pour approbation des EJ émis par la DRAC (rôle valideur préfet)</b>
<b>MISSION</b>	<b>CULTURE</b>
<b>Programme</b>	<b>N° 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>
<b>DRAC</b>	<b>Pour approbation des EJ émis par la DRAC (rôle valideur préfet)</b>
<b>MISSION</b>	<b>MEDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES</b>
<b>Programme</b>	<b>N° 180 – Presse service déconcentrés</b>
<b>DRAC</b>	<b>Pour approbation des EJ émis par la DRAC (rôle valideur préfet)</b>
<b>MISSION</b>	<b>MEDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES</b>
<b>Programme</b>	<b>N°334 – Livres et industries culturelles</b>
<b>DRAC</b>	<b>Pour approbation des EJ émis par la DRAC (rôle valideur préfet)</b>

**BOP de niveau interrégional :**

<b>MISSION</b>	<b>COHÉSION DES TERRITOIRES</b>
<b>Programme</b>	<b>N°112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire (crédits interrégionaux Massif)</b>
<b>SGAR</b>	<b>RBOP, RUO, centre de coûts</b>

**BOP de niveau central :**

<b>MISSION</b>	<b>SOLIDARITÉ, INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES</b>
<b>Programme</b>	<b>N°137 – Égalité entre les hommes et les femmes</b>
<b>SGAR</b>	<b>RUO, centre de coûts</b>
<b>MISSION</b>	<b>TRANSFORMATION ET FONCTION PUBLIQUES</b>
<b>Programme</b>	<b>N°148 – Fonction publique – 0148-DAFP-DS21 et 0148-DAFP-DF21</b>
<b>SGAR</b>	<b>RUO, centres de coûts</b>

<b>MISSION</b>	<b>RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</b>
<b>Programme</b>	<b>N°119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements</b>
<b>SGAR</b>	<b>RUO, centre de coûts</b>
<b>MISSION</b>	<b>AIDE PUBLIQUE EN DÉVELOPPEMENT</b>
<b>Programme</b>	<b>N° 209 – Solidarité à l’égard des pays en développement</b>
<b>SGAR</b>	<b>RUO, centre de coûts</b>
<b>MISSION</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L’ÉTAT</b>
<b>Programme</b>	<b>N°354 – Programme national d’équipement</b>
<b>SGAR</b>	<b>RUO, centre de coûts</b>
<b>MISSION</b>	<b>PLAN DE RELANCE</b>
<b>Programme</b>	<b>N° 362 – Écologie / volet « immobilier public » (CDIE) et volet « cohésion des territoires » (MCTR)</b>
<b>SGAR</b>	<b>RUO, centre de coûts</b>
<b>MISSION</b>	<b>PLAN DE RELANCE</b>
<b>Programme</b>	<b>N°363 – Compétitivité</b>
<b>SGAR</b>	<b>RUO, centre de coûts</b>
<b>MISSION</b>	<b>PLAN DE RELANCE</b>
<b>Programme</b>	<b>N°364 - Cohésion</b>
<b>SGAR</b>	<b>RUO, centre de coûts</b>
<b>MISSION</b>	<b>FONDS INNOVATION ACHAT</b>
<b>Programme</b>	<b>N°218 – Stratégie et pilotage</b>
<b>SGAR</b>	<b>Centre de coûts</b>